

Candidate au
conseil de l'Ordre
des avocats du
Barreau de Paris

Les 15 et 16
décembre 2015



Anne Salzer

CRÉER LE LIEN

pour :

1 Un Ordre accessible

2 Un Barreau uni

3 Le jeune Barreau

4 Le Barreau féminin

5 Le Barreau numérique

6 L'international

www.annesalzer.fr

1 Nous sommes 28 000 avocats au barreau de Paris qui, pour la majorité d'entre nous, exercent en structure individuelle ou de petite taille.

Il nous faut être à l'écoute de tous, plus proche de ceux qui n'ont ni le temps, ni les moyens d'être en lien avec l'Ordre, donner plus d'informations, notamment sur l'action sociale, créer de nouveaux cadres d'échanges comme par exemple un seul guichet d'audit des cotisations, être toujours solidaire de ceux qui sont en difficulté.

3 Nous avons un barreau jeune dont nous sommes fiers.

Il nous faut mieux l'intégrer dans notre profession. Créons une plateforme numérique qui lui soit dédiée avec des tutoriels sur la collaboration, sur l'installation et sur l'association, développer des forums de recrutements, des webinars pour leurs formations, structurer un mentorat, créer et assurer des liens nouveaux.

5 Nous sommes tous confrontés aux évolutions accélérées des marchés du droit et aux forces émergentes telles que les «legal start-ups» qui provoquent ces transformations, économie numérique oblige!

Il nous faut un barreau numérique afin de fédérer tous les confrères dans un espace commun qui doit assurer cette intermédiation avec nos clients sans cesse connectés, par des solutions en ligne innovantes, en conformité avec notre déontologie forte et dynamique. Continuons à agir, comme d'autres barreaux l'ont déjà fait, au lieu de subir.

2 Nous sommes trop souvent attaqués par les pouvoirs publics et d'autres professions, hier s'agissant de l'AJ, aujourd'hui à propos du secret professionnel.

Il faut donc que notre unité soit une force, notre déontologie une référence et notre capacité d'influence une exigence. Créons des pôles de lanceurs d'alerte, des groupes de travail ouverts à tous pour agir ensemble efficacement et répondre aux besoins, aux actions de la collectivité des avocats.

4 Les femmes sont majoritaires au sein de notre Barreau. L'Ordre se doit d'être toujours un élément fédérateur afin de mieux accompagner leurs carrières.

Créons une plateforme numérique qui leur soit spécifique, avec des rubriques sur la gestion de carrières, la maternité, des informations utiles avec nos organismes sociaux et professionnels, et tous les services déjà créés par notre Ordre, dont certains sont méconnus. Structurons un réseau de référentes, en relation avec les associations existantes afin de faire le lien, apporter de la ressource à celles qui en expriment le besoin.

6 Beaucoup d'entre nous restent peu concernés par la dimension internationale de nos activités, qui est pourtant essentielle.

Notre barreau doit poursuivre et amplifier ses efforts pour rendre cette voie plus accessible et la subventionner sans tenir compte du mode d'exercice de chacun d'entre nous. Ensemble, nous devons organiser des réunions semestrielles d'informations sur tous les événements internationaux et congrès organisés dans d'autres pays, offrir des bourses aux jeunes avocats pour se rendre à ces séminaires et s'y former.